

meilleures sources de revenu pour les habitants de cette région.

La partie du Témiscamingue ouverte à la colonisation offre environ 3,500,000 acres de terre, en grande partie propre à la culture. Les cantons défrichés ou en voie de l'être sont les suivants: Duhamel, Fabre, Mazenod, Laverlochère, Latulipe, Gaboury, Baby, Nédelec, et Guérin, en attendant que les cantons situés au nord de la rivière des Quinze soient ouverts à la colonisation par des routes et voies fluviales, etc.

ORGANISATION RELIGIEUSE, CIVILE ET JUDICIAIRE.

Pour les fins de l'administration religieuse, le comté de Témiscamingue fait partie de l'ancien vicariat apostolique de ce nom, érigé en diocèse 31 décembre 1915; c'est le nouveau diocèse de Haileybury dont Sa Grandeur Mgr E. A. Latulipe, est devenu le premier titulaire.

Pour les fins de représentation au gouvernement local, le Témiscamingue, (Abitibi compris), forme un nouveau comté, démembré du comté de Pontiac en 1912.

Pour les fins de représentation au gouvernement fédéral, le Témiscamingue fait encore partie du comté de Pontiac; il en est de même pour les fins judiciaires. Le chef-lieu est à Bryson, comté de Pontiac, avec une cour de circuit à Ville-Marie, comté de Témiscamingue. L'Abitibi qui forme la deuxième division d'enregistrement du comté de Témiscamingue a pour chef-lieu, Amos.

MOYENS DE TRANSPORT.

Pour aller dans la région du Témiscamingue, on se rend de Montréal à Mattawa, par le chemin de fer du Canadien Pacifique. De Mattawa, par l'embranchement de Kippewa, on se rend jusqu'au pied du Lac Témiscamingue. En été, le chemin de fer fait raccordement en cet endroit avec les bateaux de la compagnie de